
ICANN75 | Réunion générale annuelle – Mises à jour des politiques de l'At-Large
Dimanche 18 septembre 2022 – 15h00 à 16h00 KUL

YEŞİM SAĞLAM :

Bonjour à tous. Nous allons commencer d'ici peu. Veuillez vous assoir dans la salle s'il vous plaît. La séance va commencer, veuillez lancer l'enregistrement s'il vous plaît. L'enregistrement a commencé.

Bonjour à tous, bienvenue à la mise à jour At-Large sur les politiques. Je m'appelle Yeşim Saglam et je suis chargée de participation à distance pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et régie par les normes de comportement attendu à l'ICANN.

Pendant cette séance, les questions ou commentaires soumis sur le chat seront lus à haute voix s'ils sont soumis dans le bon format, tel qu'indiqué sur le chat. Si vous participez via audio et que vous participez à distance, veuillez attendre qu'on vous appelle par votre nom pour activer votre micro.

Pour ceux d'entre vous qui se trouve ici dans la salle, veuillez lever la main sur Zoom et lorsqu'on vous appellera par votre nom,

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

veuillez activer ou allumer votre micro de table. Pour le bénéfice des autres participants, veuillez indiquer votre nom pour la transcription et parlez à un rythme raisonnable.

Les participants en présentiel peuvent prendre un récepteur et utiliser leurs propres écouteurs pour écouter l'interprétation. Toutefois, veuillez vous souvenir de retirer vos écouteurs lorsque vous activez vos micros de table afin d'éviter toute interférence.

Les participants à distance peuvent avoir accès aux services d'interprétation par l'intermédiaire de la barre d'outils sur Zoom.

Sur ce, je vais maintenant céder la parole à Olivier Crépin-Leblond, le coprésident du CPWG, groupe de travail At-Large sur les politiques consolidées.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yeşim. Vous l'aurez vu, je ne suis pas avec vous en salle, je suis à Istanbul étant donné qu'il s'agit d'une réunion hybride.

Bienvenue à tous à Kuala Lumpur et à tous ceux qui nous suivent de par le monde pour cet événement si intéressant aujourd'hui, mise à jour At-Large sur les politiques.

Nous allons d'abord avoir une mise à jour de la part de Justine Chew sur les procédures ultérieures. Elle va nous parler d'ailleurs depuis sa ville d'origine, Kuala Lumpur, donc ce sera très bien la voir en action.

Ensuite, on aura les responsables de nos différents groupes faisant partie des PDP de la GNSO, les politiques et groupes qui élaborent des politiques à l'ICANN – on a un représentant dans chacun des groupes – et les représentants de tous les groupes qui vont nous faire une mise à jour, d'abord Steinar Grøtterød et Daniel Nanghaka sur la révision des politiques de transfert.

Ensuite, Alan Greenberg va nous parler de l'ODA du SSAD, donc ODA, évaluation de la conception opérationnelle, et SSAD, système normalisé d'accès et de divulgation. Vous allez découvrir d'ici peu ce que sont le SSAD et l'ODA.

Ensuite, Satish Babu va nous parler des IDN. Et les génériques fermés, cela va se faire à distance avec Greg Shatan, qui doit être bientôt d'ailleurs à New York. Bienvenue Greg.

Ensuite, une thématique très importante que l'At-Large tient à cœur, l'utilisation malveillante du DNS. Ce sera notre coprésident du CPWG, Jonathan Zuck, qui va nous en parler. D'ailleurs,

puisque je parle de vous, Jonathan, est-ce que j'ai oublié de mentionner quelque chose ?

JONATHAN ZUCK : Non, vous ne vous êtes pas trompé. Excellente introduction, Olivier. À vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien.

Revenons-en à nos moutons en Malaisie. Voyons si Justine Chew est dans la salle pour nous parler des procédures ultérieures. Bienvenue Justine.

JUSTINE CHEW : Merci Olivier. Je suis Justine Chew et je parle en ma capacité de responsable des procédures ultérieures. C'est cette casquette que je mets maintenant.

Très brièvement, je vais vous dire où nous en sommes par rapport aux procédures ultérieures. Comme vous le voyez à l'écran, c'est

un calendrier quelque peu compliqué, mais je vais vous l'expliquer en mettant en lumière les principales étapes.

Vous savez ce que sont les procédures ultérieures – je n'ai pas suffisamment de temps pour vous les expliquer. Il suffit de vous dire que la série ultérieure approche. Même si le PDP a été finalisé, nous passons maintenant par ce qu'on appelle l'ODA, l'évaluation de la conception opérationnelle, qui a été mise en place par l'organisation ICANN pour analyser les hypothèses qui proviennent du PDP sur les SubPro pour répondre aux questions relatives à la mise en œuvre et soumettre au Conseil d'Administration des idées ou des commentaires. Ensuite, le Conseil d'Administration doit approuver les recommandations avant qu'elles passent à la phase de mise en œuvre.

Par rapport au PDP, processus d'élaboration de politiques, et à la phase concernant le PDP, l'ALAC y a participé, a fourni diverses contributions par l'intermédiaire de ces groupes de travail. D'ailleurs, on a cinq pistes de travail. Et on a fourni autant de contributions que possible. Et pendant les cinq années qu'a duré ce PDP, l'ALAC a soumis une déclaration au PDP sur les SubPro, a soumis également un avis au Conseil d'Administration et cela remonte me semble-t-il à avril 2021. Et l'avis spécifique soumis par l'ALAC au Conseil d'Administration couvre 12 domaines. Je vais revenir sur un certain nombre d'entre eux dans un instant. Et

on a eu un appel avec le Conseil d'Administration pour préciser un certain nombre de questions qu'ils nous ont posées par rapport à l'avis qui a été soumis – cela remonte à octobre de l'année dernière. Et maintenant, on voit avec le Conseil d'Administration comment répondre formellement à notre avis. Nous avons une réunion conjointe avec le Conseil d'Administration prévue demain à 15 h. Donc voilà le genre de questions sur lesquelles on va se pencher avec le Conseil d'Administration.

Parallèlement, comme je vous le disais auparavant, l'ODP, l'étape de conception opérationnelle sur les SubPro, ne devrait pas être finalisée jusqu'à novembre au plus tôt, donc nous n'avons pas encore les résultats de cet ODP. Et lorsque ces résultats seront disponibles, je suis pratiquement sûre que l'ALAC va vouloir faire des commentaires sur ces résultats.

Il y a également des activités en parallèle qui se produisent. En effet, les résultats SubPro ne vont pas forcément tout couvrir. Il va peut-être y avoir des lacunes ou manquements en termes d'orientation par rapport à la mise en œuvre et j'y reviendrai plus en détail là aussi dans un instant. Sachez que ce processus en tout cas avance et nous aurons l'occasion de faire des commentaires de toute façon par la suite. Si vous voulez en savoir plus sur l'ODP et tout ce qui concerne l'ODP, sachez qu'il y a une

séance mercredi à 9 h, mise à jour de l'ODP sur les SubPro. Et l'équipe ODP SubPro est d'ailleurs soutenue par le personnel ICANN, donc vous aurez la possibilité de poser des questions à l'équipe de l'organisation ICANN directement parce qu'il y aura une séance de questions et réponses lors de cette séance.

Je vais essayer d'aller aussi rapidement que possible. Excusez-moi, il y a beaucoup de couleurs sur cette diapo, mais j'aime bien les couleurs, vous vous en serez rendu compte.

Je vous ai dit auparavant que l'avis de l'ALAC couvre 12 questions ; les voici à l'écran. Pourquoi j'ai mis toutes ces couleurs ? C'est dans un but bien précis. Bien entendu, je n'ai pas beaucoup de temps, donc je ne vais pas évoquer ces 12 questions dans leur ensemble mais quelques-unes seulement, celles qui me semblent les plus pertinentes si je puis dire.

Celles qui sont en bleu, ce sont les questions qui restent en suspens, c'est-à-dire qu'il y a encore des points d'interrogation à côté. Celles qui sont en vert sont accompagnées d'un processus parallèle. Et en bleu clair, ce sont des questions pour lesquelles je ne sais pas si l'avis de l'ALAC sera repris ou pas. Je vais évoquer quelques-unes de ces questions, je vous le disais.

Par rapport à la question numéro un, programme, objectifs et mesures, le processus ODP y a fait un peu référence. Effectivement, il en a été question – cela, c'est bon. Mais je ne peux pas dire en l'état actuel des choses si cela va être approfondi ou pas. Lorsque vous voyez quelque chose qui est surligné en jaune, c'est quelque chose qui est mentionné dans l'ODP.

Ensuite, utilisation malveillante du DNS. On vient d'avoir une séance avec le SSAC sur cette question, on en a parlé. Mais ce que je voulais dire ici et je vais le réitérer maintenant, c'est que la recommandation du PDP sur les SubPro de ne pas avoir de recommandations puisqu'on a décidé de remettre à plus tard la question de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS et de la renvoyer à la communauté, d'en faire une question plus générale, l'idée du PDP sur les SubPro couvre uniquement la prochaine série à venir, donc cela ne traite pas des questions des gTLD historiques. On parle simplement des TLD qui existent et cela, il faut le traiter au niveau de la communauté. C'est pourquoi on a fait cette recommandation au sein des SubPro.

L'idée, et je l'ai dit auparavant aussi, c'est qu'on voit qu'il y a plusieurs parties de la communauté qui travaillent dans leur coin sur la question de l'utilisation malveillante du DNS. Donc on travaille tous de manière cloisonnée, isolée, chacun travaille sur son projet. Certains des projets d'ailleurs figurent à l'écran. Donc

le conseil de la GNSO a une petite équipe qui se penche sur la question de l'utilisation malveillante du DNS. Et d'ailleurs, la discussion sur ce rapport va être reprise lorsque l'ALAC se réunit avec le conseil de la GNSO mercredi.

Ensuite, vous avez le GAC avec son groupe de travail sur la sécurité publique, ensuite le SAC114, ensuite le groupe des parties prenantes des bureaux d'enregistrement qui a son propre groupe de travail ; vous voyez, il y a différents groupes qui travaillent de manière isolée dans leur coin, chacun sur son projet et pour moi, ce n'est pas quelque chose d'acceptable. Pourquoi on continue à travailler de manière isolée, cloisonnée ? On doit travailler en coordination les uns avec les autres.

Et je vous ai dit auparavant que le SSAC a maintenant proposé d'élaborer un cadre pour l'utilisation malveillante du DNS. C'est ce que le SSAC a proposé à la GNSO. La GNSO semble satisfaite de cette proposition. Peut-être que le SSAC va soumettre cela aussi à l'ALAC et on devrait saisir cette opportunité.

Ensuite, par rapport aux PIC, engagement d'intérêt public, comment s'assurer du respect des PIC et des engagements des opérateurs de registre ? Ceci a été évoqué dans le PDP et je sais que le Conseil d'Administration a également un intérêt particulier

par rapport à cette question, donc peut-être qu'il faudrait soumettre cette question également au Conseil d'Administration.

Par rapport à la collision de noms, là, il y a un processus en parallèle. Le SSAC vous a parlé du projet NCAP dans la séance précédente. Mais sachez que la recommandation SubPro consiste à maintenir le mécanisme actuel pour traiter la question de la collision de noms jusqu'à ce que, et si, le Conseil d'Administration ne décide pas d'adopter un autre processus par rapport à ce NCAP. On pourrait l'appeler NCAP DG.

Ensuite, les génériques fermés. Le Conseil d'Administration a invité le GAC et la GNSO à avoir un dialogue sur la manière dont on peut faire évoluer cette question des génériques fermés. L'idée, c'est d'avoir des génériques fermés en ayant certaines sauvegardes. Les candidats pourraient avoir des TLD considérés comme des génériques fermés. Je n'ai pas le temps de rentrer dans le détail par rapport à ce que sont les génériques fermés, mais sachez que l'ALAC a maintenant été invitée à participer à ce dialogue et c'est une excellente chose que le GAC et la GNSO aient permis à l'ALAC de participer à cette discussion. Cela ne va pas se produire cette semaine mais certainement par la suite.

Ensuite, soutien aux candidats. Là encore, l'ODP SubPro se penche sérieusement sur cette question. Et il y a aussi un

processus en parallèle qui a lieu du côté de la GNSO, à savoir le processus d'orientation de la GNSO à l'attention des candidats. Il s'agit d'un groupe de travail et l'ALAC est l'un des participants à ce groupe de travail pour parler des aspects spécifiques de la mise en œuvre du programme de soutien aux candidats.

Permettez-moi de vous parler rapidement des enchères. L'avis de l'ALAC sur les enchères était un mécanisme de dernier recours. Cependant, il n'y a pas de recommandations dans les produits SubPro concernant les enchères privées. Je ne sais pas exactement ce qui va se passer là-dessus. L'évaluation des priorités de la communauté fait partie également de l'ODP des SubPro. L'ALAC a participé à ce CPE et il nous manque encore certaines choses, donc j'espère que nous allons pouvoir compléter ces deux petites choses qui nous manquent lorsque nous parlerons au Conseil.

En ce qui concerne le point 11 et le point 12, sur le 12, il va falloir en parler avec le Conseil d'Administration puisque nous ne pouvons pas faire cela directement par le biais de la GNSO.

Voilà, c'est tout pour moi. Merci beaucoup. Olivier, c'est à vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Justine pour cette diapositive si chargée d'informations. Effectivement, c'est un sujet extrêmement important et merci d'avoir pu couvrir autant de sujets en si peu de temps. Je vous invite toutes et tous à continuer à étudier votre travail et le CPWG s'y intéressera.

Nous avons maintenant d'autres mises à jour de la part de nos responsables. Nous allons vous donner sept minutes à chacun. Je vais commencer par la révision de la politique de transfert de la part de Steinar Grøtterød et Daniel Nanghaka.

STEINAR GRØTTERØD : Bonjour, je suis effectivement le responsable concernant la révision de la politique de transfert. Ce processus a commencé en février de l'année dernière. La première réunion du groupe de travail a eu lieu en avril ou en mai si je ne m'abuse et nous avons tenu des réunions hebdomadaires tous les mardis pour aborder ces sujets.

Ce PDP s'organise en plusieurs phases, la phase A, la phase B et la phase 2 qui va commencer bientôt. Nous avons présenté notre premier rapport, le rapport initial pour la phase 1A qui a été ouvert aux commentaires publics le 16 août de cette année et ceci concerne les formulaires d'autorisation pour les bureaux

d'enregistrement entrants et sortants et établit une série de critères pour les transferts *knocking*, c'est-à-dire la non-approbation des transferts.

Ce rapport initial comprend une série de questions qui ont été soutenues en général par l'At-Large. Nous pensons que ceci permet une sécurité accrue dans ce mécanisme de transfert. Il y a également une amélioration de la communication pour le titulaire de nom enregistré dans la mesure où c'est une amélioration du formulaire actuel.

Actuellement, nous travaillons à la révision des commentaires publics. Et la recommandation sera présentée au groupe de travail At-Large sur les politiques consolidées dès qu'elle sera prête.

Nous avons également abordé la question du changement de titulaire de nom de domaine et la politique qui s'y réfère. Et aujourd'hui, lorsque les données du titulaire changent dans le système, ceci crée un blocage du transfert, ce qui signifie que le nom de domaine ne peut pas être transmis ou transféré d'un titulaire à un autre. Et nous avons abordé cette question et à mon avis, ceci est très important pour les utilisateurs finaux car il est essentiel de disposer de données précises et bien sûr que le bureau d'enregistrement puisse être modifié si besoin. Je vous

tiendrai au courant de l'évolution de ce travail et nous espérons pouvoir parvenir à un consensus dans ce groupe ainsi que dans le groupe de travail.

Les phases 1A et 1B de ce EPDP seront disponibles pour des commentaires publics au début de l'année prochaine. Le groupe de travail devra demander à ce que les GNO soient appliqués à ce stade ou s'il faut passer à la révision de la politique de règlement des différends.

Voilà, je pense que j'ai tenu en sept minutes.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Steinar. C'est formidable de pouvoir mettre un visage sur votre nom puisque la plupart de nos appels du CPWG n'ont pas de composante vidéo. Merci d'avoir respecté ces sept minutes. Voilà pour l'actualisation sur ce sujet.

Le sujet suivant concerne l'exactitude des données d'enregistrement ainsi que le SSAD, le système normalisé d'accès et de divulgation. C'est Alan Greenberg qui va nous en parler.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup.

Permettez-moi de vous rappeler que les différentes sections de l'EPDP sur les données d'enregistrement s'intéressaient en partie à la question de l'exactitude. Il y avait un programme de test de l'exactitude et un premier examen du WHOIS qui a été mis en place au moment où le RGPD a été adopté.

Nous n'avons pas de programme permettant de mesurer l'exactitude jusqu'à aujourd'hui. La problématique n'a donc pas été réglée à l'occasion de la phase 1 du EPDP, ni à l'occasion de la phase 2, ni de la phase 2A. Mais la GNSO a décidé de créer un petit groupe de cadrage qui a été chargé d'examiner si nous avons besoin d'une politique ou pas. Le groupe s'est déjà réuni plusieurs fois.

Il y a eu plusieurs questions posées dans la charte et les deux premières sont à l'écran. La première est la suivante. L'équipe de cadrage évaluera les mesures, y compris les mesures proactives utilisées par les services de révision de la conformité de l'ICANN, pour faire un suivi mesuré et appliqué ainsi que pour présenter des rapports sur les obligations d'exactitude tel que spécifié dans le RA et le RAA. Ce que cela signifie, c'est que s'il y a une plainte, celle-ci sera présentée dans le rapport mensuel.

Malheureusement, comme les données sont cachées, il y a très peu de plaintes.

J'ai donc maintenant présenté un rapport complet sur la question 1 ; en d'autres termes, il n'y a pas grand-chose à dire.

La question 2 concerne la mesure de l'exactitude où l'équipe de cadrage doit fournir des recommandations sur la façon dont les niveaux d'exactitude peuvent être déterminés et mesurés. Cependant, comment pouvons-nous prétendre mesurer cela si nous n'y avons pas accès ? Néanmoins, nous avons produit un rapport sur la première phase et la diapositive suivante montre la recommandation 1. Il s'agit d'une conversion. Puisque nous ne pouvons pas mesurer l'exactitude, nous allons essayer d'évaluer quels sont les bureaux d'enregistrement qui travaillent sur cette question de l'exactitude, comment ils la mesurent, comment ils évaluent l'exactitude ou non d'un élément. Et il y a une série de questions qui ont été proposées, elles ne sont pas encore gravées dans le marbre. Par exemple pour les adresses e-mail, quelles sont les méthodes d'analyse de l'exactitude ? Est-ce qu'il y a un signe spécifique qui doit être appliqué ? Ou par exemple, nous envoyons un message à cette adresse e-mail et nous voyons ce qu'il nous a retourné. Nous leur demandons pourquoi ils n'en font pas plus et ils nous disent qu'ils n'ont pas réellement besoin de le faire. Donc, toutes ces questions seront incluses dans cette

enquête si elle est effectivement appliquée, ce qui n'est pas encore certain. La suivante, s'il vous plaît.

La recommandation 2 est la suivante. L'équipe de cadrage recommande la réalisation d'autres travaux par l'équipe de cadrage en collaboration avec ICANN Org pour explorer la possibilité de conduire un audit des bureaux d'enregistrement. Ce travail permettra à l'équipe de cadrage d'explorer avec ICANN Org quel type de tests pourraient être inclus dans cet audit, etc. L'équipe de cadrage est consciente du fait qu'une analyse prudente devra être réalisée afin d'assurer que ces tests n'aillent pas à l'encontre de tout accord ou loi.

Est-ce que vous avez compris ce que cela veut dire ? Je vais vous l'expliquer. L'idée est de tester les bureaux d'enregistrement. Par exemple, nous essayons d'enregistrer un nom de domaine avec des données erronées et nous allons voir s'ils s'en rendent compte. Et nous le ferions avec différents bureaux d'enregistrement. La réponse immédiate de l'ICANN serait bien sûr de nous empêcher de fournir des données erronées aux entités avec lesquelles nous sommes sous contrat, puisque ceci irait à l'encontre des termes de ces contrats précisément.

C'est un concept intéressant et la question réellement est la suivante : est-ce que l'on peut interpréter les accords

d'enregistrement qui permettent ce type de tests ? Je ne vais pas rentrer dans les détails, je n'ai que quelques minutes, mais je pense que nous devrions pouvoir statuer sur cette question. Il n'y a malheureusement pas beaucoup de volonté pour ce faire. Cependant, cette recommandation explique que nous ne pouvons pas ignorer totalement cette question et qu'il va nous falloir nous y confronter. Il est tout à fait viable de tester tout simplement si les règles d'exactitude actuelles fonctionnent.

La recommandation 3 vous est présentée sur la diapositive suivante. L'équipe de cadrage recommande que le conseil de la GNSO mette en pause ou interrompt le travail de l'équipe de cadrage concernant les propositions visant à demander l'accès aux données d'enregistrement jusqu'à ce qu'il soit suffisamment clair si ces propositions impliqueront un accès aux données d'enregistrement et s'il constitue une façon viable de vérifier l'exactitude, c'est-à-dire que l'ICANN devrait tout simplement pouvoir vérifier l'exactitude des données et les tester.

Ceci n'est pas encore clair, même si c'est l'ICANN qui établit les règles du WHOIS, si nous pouvons effectivement demander aux bureaux d'enregistrement de nous dire ce qu'elles contiennent. L'idée est de façon indirecte de parler au Comité européen de la protection des données pour voir si réellement nous pouvons faire ce genre de choses et si ceci est conforme à nos règles. Nous

ne savons pas si ceci pourrait avoir lieu, mais effectivement, cette recommandation dans une autre version dit « Arrêtez le travail de l'équipe de cadrage », c'est-à-dire l'arrêter tout simplement pendant neuf mois et nous dire que nous ne pouvons pas parler de choses que nous ne connaissons pas, mais nous ne pouvons pas parler non plus de choses que nous connaissons.

Pour le moment, nous allons attendre et nous ne pouvons pas vraiment continuer tant que nous n'avons pas un nouveau président. Donc c'est là une difficulté supplémentaire.

L'équipe de cadrage recommande au conseil de la GNSO de demander à ICANN Org de continuer avec son travail de contact auprès de [l'ODP], etc. Nous avons passé une bonne partie de l'année à essayer de faire cela. Cependant, nous avons réussi à faire bien peu de choses en réalité.

Si nous nous intéressons aux questions 3 et 4, la question 3 dit, en fonction des résultats des questions 1 et 2, « Vous pouvez continuer. » Cependant, nous n'avons pas de résultats. Alors est-ce que nous allons être suffisamment flexibles pour essayer de répondre aux questions même si nous n'avons pas eu de résultats en matière de données aux deux premières questions ? Je ne sais pas.

Dans l'ensemble, j'aimerais pouvoir vous dire que ceci a été un exercice productif et que je suis heureux d'avoir participé, mais malheureusement, je ne peux pas être enthousiaste à ce point. Mais bon, je n'ai pas encore démissionné, donc voilà, tout n'est pas si terrible. Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire.

En ce qui concerne l'ODA du SSAD, l'ALAC dans ses commentaires dans son avis au Conseil a dit de ne pas mettre en œuvre le SSAD, mais d'utiliser le système de ticket avec quelques ajustements. C'est exactement ce que le conseil a demandé à la GNSO d'étudier. ICANN Org a conçu un système de ce genre qui remplit à peu près les fonctions que nous attendons. Et l'on nous a dit : « Si vous essayez de faire cela, ne demandez à personne de payer pour ce service, parce que sinon personne ne va l'utiliser. » Ce qui est intéressant, c'est qu'ils nous ont dit : « Si vous pouvez formuler une recommandation de continuer avec ce que nous avons conçu, nous le mettrons en place pendant le premier semestre de 2023 », ce qui signifie que le conseil de la GNSO doit recommander à l'occasion de sa réunion d'octobre que cela soit fait. Donc nous devons demander à la GNSO de faire ceci avant le 10 octobre, ce qui est dans deux semaines exactement. Je pense que c'est totalement impossible, mais cela ne signifie pas que nous ne puissions pas faire ceci par la suite et que nous puissions peut-être nous réunir un petit peu plus tard. Je pense que cela prendrait environ six mois, mais si nous ratons cette date limite,

ceci sera repoussé au deuxième semestre de 2023 et je pense qu'il pourrait être dit qu'on nous donne peut-être un mois de délai supplémentaire, mais bon, je ne sais pas si cela sera si simple.

Et voilà, c'est tout pour moi. Pardonnez-moi, je n'ai pas chronométré mon temps de parole, alors je ne sais pas du tout combien de temps j'ai parlé.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan. Non, vous vous en êtes bien tiré.

Je voulais savoir si toute la question du groupe interrompu ou en pause, ce n'est pas une question qui relève uniquement d'Alan Greenberg, parce qu'il ne s'agirait pas que vous travailliez dans un groupe de travail et que tout d'un coup, il soit mis sur pause. Non, c'était une petite blague. Vous savez que les groupes de travail s'interrompent, c'est une chose courante et cela montre bien la difficulté du travail et le fait qu'il y ait beaucoup d'interrogations sur toutes ces questions très complexes. Et chacun a sa position et il faut pouvoir la prendre en considération pour parvenir à un consensus. Donc merci d'avoir pris le temps de travailler et de ne pas avoir démissionné en chemin.

Ensuite, Satish. Et pour la transcription, on peut supprimer « encore », « n'a pas encore démissionné ». Alors, les noms de domaine internationalisés qui ne sont pas en script latin, c'est Satish Babu qui va nous faire une description détaillée de cette question.

SATISH BABU :

Merci Olivier,

Comme Olivier vient de le dire, les IDN sont les étiquettes des noms de domaine qui ne sont pas en script latin. Les IDN existent depuis longtemps maintenant, mais il y a un certain nombre de questions essentielles qui se posent par rapport à l'utilisation et à la popularisation, si je peux dire, des IDN. Et l'une d'entre elles a à voir avec les variantes IDN. En général, il s'agit de certaines langues, certaines étiquettes que la communauté linguistique considère comme étant équivalentes, mais ce sont des étiquettes totalement différentes.

Du point de vue technologique, le SSAC dit que ce sont des étiquettes totalement indépendantes, mais la communauté linguistique dit que ce sont les mêmes. Pour gérer ces variantes, jusqu'à présent, on a remis à plus tard toute cette question des

variantes. Et maintenant, on a un PDP sur les variantes qui essaie d'élaborer une politique pour savoir ce qu'on fait des variantes.

Deuxième problème, résultat des IDN, l'acceptation universelle, qu'est-ce que cela veut dire ? Si vous avez un IND, d'abord, il faut être sûr qu'il peut résoudre. Mais ce problème, on l'a surmonté et des problèmes de résolutions ont lieu. Mais ce qui n'a pas été réglé, si vous créez une adresse e-mail à partir d'un nom de domaine IDN, cet identifiant e-mail est traité comme citoyen de deuxième classe sur le système. Pourquoi ? En raison de la programmation. Si vous voulez ouvrir un compte avec un identifiant mail en script latin, pas de problème. Mais si vous utilisez un script non latin, alors on vous dit : « C'est un identifiant mail non valide » et c'est un problème parce que cela bloque tout, cela bloque le prochain milliard d'utilisateurs de l'Internet qui n'ont pas pour langue maternelle l'anglais, qui utilisent d'autres scripts.

Donc voilà les deux problèmes qui se posent, l'un par rapport aux variantes et l'autre par rapport à l'acceptation universelle. Et il y a deux initiatives distinctes en cours, dont le PDP sur les IDN. Le PDP essaie de résoudre le problème des variantes, comment s'assurer que les variantes..., parce que les communautés linguistiques considèrent que ce sont les mêmes, mais elles sont différentes d'un point de vue technique et technologique. Et une

étiquette peut avoir différentes étiquettes, donc elles peuvent être allouées, bloquées pour des raisons techniques. Et ici on a un expert sur la zone racine qui nous montre cela. Est-ce que cette variante est allouable ou bloquée ? Et parfois, cela représente des milliers de variantes et cela donne lieu à des situations très complexes.

Le PDP est à mi-chemin maintenant et on avance. On espère pouvoir finir à la mi-2023. Voilà pour ce qui concerne le PDP sur les variantes. Le PDP dit que les IDN sont fondamentales pour l'équité des utilisateurs finaux, c'est-à-dire le droit pour les utilisateurs finaux d'utiliser leur script sur Internet. Les variantes IDN peuvent mieux soutenir l'expérience des utilisateurs finaux, parce que la communauté linguistique, c'est ce qu'elle espère.

Troisièmement, tout en promouvant ces variantes qui sont utiles pour les communautés linguistiques, elles présentent des difficultés. D'abord, il ne faut pas compromettre la zone racine. Il ne faut pas que ces variantes posent un problème pour la zone racine. Il pourrait y avoir des ajustements par rapport au processus en cours.

Vous dites maintenant qu'il y a une étiquette source, une étiquette primaire et qu'à tout moment du processus, il faut passer par là. Donc voilà le genre de difficultés sur lesquelles on

se penche. On a eu différentes séances, on a eu deux séances sur le PDP IDN samedi. On a une autre séance sur un groupe de la ccNSO qui travaille sur les IDN et on a notre propre session, le multilinguisme à travers les IDN.

Par rapport à l'acceptation universelle, on a également différentes sessions. On en a une mardi. Ce matin, on en a eu une avec les boursiers pour expliquer ce dont il s'agissait. Mardi, mercredi, on a une réunion avec la ccNSO, le Moyen-Orient, l'acceptation universelle pour les opérateurs de registre. Et jeudi, on a une nouveauté : le 16 février, à partir de l'année prochaine, ce sera la journée mondiale de l'acceptation universelle. Une décision a été prise en la matière et la journée internationale pour l'acceptation universelle sera une nouveauté. Vous êtes invités dans vos propres communautés à l'organiser et on espère que cela va faire beaucoup de bruit. On va pouvoir réunir les différentes parties prenantes et on va pouvoir combler les lacunes en termes d'acceptation universelle.

Bien, je vais faire une pause et vous céder la parole, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Satish. Je me souviens il y a 10, 12, 14 ans, au tout début des IDN... Les choses ont beaucoup évolué. L'ICANN a

beaucoup avancé par rapport aux IDN et la communauté At-Large a été impliquée à chaque étape de cette évolution. Merci à tous de votre intérêt, de votre action.

Ensuite, la question des génériques fermés, c'est Greg qui nous accompagne depuis New York qui va nous en parler. Je vous ai dit auparavant que c'était très tôt pour lui et je me suis trompé, c'est très tard pour lui. En fait, c'est la fête du samedi soir pour Greg, n'est-ce pas ?

GREG SHATAN :

Merci Olivier de cette introduction. Et effectivement, il est tard, les bars à New York vont fermer d'ici 15 minutes. Je vais essayer d'être aussi bref que possible pour avoir le temps de me reposer un petit peu après.

Justine a dressé un petit peu le tableau par rapport à la discussion sur les génériques fermés. Et j'ajouterais, par rapport à ce qu'elle a dit, qu'il y a un nouvel effort qui est réalisé et qui consistera à mettre en place, pendant l'ICANN75 me semble-t-il, un petit groupe constitué de différents représentants du GAC, différents représentants de la GNSO et un représentant d'At-Large – d'ailleurs, j'ai accepté d'être ce représentant et Alan Greenberg est suppléant puisqu'il a tellement de temps libre. Et

J'espère que ce n'est pas une discussion qui va traîner pendant des années, même si on sait que le communiqué de Pékin qui a lancé le débat sur les génériques fermés a été rédigé il y a neuf ans et demi maintenant. Donc, on espère que cela ne va pas traîner en longueur.

J'ai cru comprendre que le conseil de la GNSO a demandé à chaque groupe de parties prenantes de nommer une personne, une personne du côté des bureaux d'enregistrement, une du côté des opérateurs de registre... Je sais qu'il y a six personnes en tout, je ne suis pas sûr, quatre ou six, donc un représentant de chacune des parties prenantes et le même nombre de représentants du côté du GAC. Je ne sais pas s'ils ont déjà choisi tous leurs représentants, mais ceci devrait se produire cette semaine. En tout cas, au plus tard à la fin de l'ICANN75, nous aurons une réunion informelle de la petite équipe sur les génériques fermés.

Et pour ajouter un petit peu à la confusion de tout cela, le nom technique qui a été utilisé par le GAC dans le communiqué de Pékin pour faire référence aux génériques fermés, c'est l'accès exclusif. Mais cela veut dire la même chose finalement.

Le groupe va avoir un facilitateur ou médiateur. L'ICANN a nommé Melissa Peters Allgood. Je ne la connaissais pas

personnellement, elle est staff ICANN. D'ailleurs, elle travaille à l'ICANN depuis 2019, elle est avocate. Elle est également spécialiste en arbitrage et résolution de différends. Elle est spécialisée dans l'adoption, donc elle est très au point sur cette discussion. Apparemment, elle a été en contact avec At-Large à de nombreuses reprises, mais je n'avais pas encore entendu parler d'elle.

Je pense que le GAC et la GNSO ont accepté cette recommandation. Mais on ne nous a pas demandé notre avis. Donc je ne vais pas entraver ce processus qui demande déjà suffisamment d'efforts.

L'idée principale, c'est que l'objectif de ce groupe, ce n'est pas d'interdire les génériques fermés ni de permettre sans aucune restriction les génériques fermés. Donc on va trouver un compromis sous forme de sauvegardes ou de lignes directrices qui tourne autour de l'idée d'agir dans le sens de l'intérêt public. Comment est-ce qu'on va définir cela et le mettre en œuvre ? Ça, c'est une autre histoire et c'est tout le travail que cette petite équipe va devoir accomplir.

J'espère que dans un avenir proche, après l'ICANN75, voire vers la toute fin de l'ICANN75, tout ce travail va pouvoir être lancé. Il y a un document de cadrage qui a été élaboré par l'ICANN il y a

quelques semaines. Je ne crois pas que ce document de cadrage ait été retouché à la suite de cette décision prise par la GNSO et le GAC. Mais en tout cas, il y a un document de référence pour ce groupe de travail. Je ne sais pas exactement en quoi ce document de cadrage et les commentaires qui portent sur ce document de cadrage vont permettre à ce groupe de travail d'avancer. Mais en tout cas, j'attends avec impatience de pouvoir vous faire rapport sur toutes les questions de l'At-Large relatives à ce processus.

Voilà, c'est tout de mon côté et merci de m'avoir donné la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Greg et merci, vous avez fini et vous pouvez maintenant prendre un petit verre.

On en a fini avec la mise à jour des responsables des groupes de travail. On revient au coprésident du CPWG et également réel responsable de tout cela, Jonathan Zuck, qui va nous parler de l'utilisation malveillante du DNS. Jonathan, c'est également l'une des thématiques préférées à l'At-Large.

JONATHAN ZUCK :

Oui, merci et merci de cette mise à jour sur les génériques fermés. Je pense qu'on a encore un petit travail à faire pour analyser en profondeur cette thématique au sein de la communauté At-Large. Donc on devrait inscrire des points d'action noir sur blanc pour le CPWG pour organiser des discussions là-dessus et voir quelle est la situation et quels sont les compromis qu'on est disposé à faire et essayer de nous préparer à ces réunions.

Sur la question de l'utilisation malveillante du DNS, c'est très intéressant que vous ayez dit que je sois responsable parce que c'est certainement un cas où en général les animaux qu'on a tendance à réunir, ce sont des chats. Et sur cette question de l'utilisation malveillante du DNS, il y a beaucoup de choses qui ont eu lieu et l'ALAC a énormément participé.

Donc la question qui se pose maintenant, à quelle initiative voulons-nous participer ? Qu'est-ce qui devrait se passer qui ne se passe pas actuellement ? Et c'est une question compliquée. Il y a un groupe de travail de la chambre des parties contractantes, une petite équipe de la GNSO, les parties prenantes des bureaux d'enregistrement et opérateurs de registre ont leur propre groupe. Il y a l'Institut sur l'utilisation malveillante du DNS dont est chargé Graeme Bunton. Donc il y a beaucoup de choses en cours.

Et comme on l'a dit avec la réunion du SSAC qu'on vient d'avoir avant celle-ci, une grande partie de ce qu'on est en train de faire actuellement consiste à définir ce qu'est l'enregistrement à des fins malveillantes des noms de domaine. Et on a fait la distinction, il y a quelques années, entre les noms de domaine enregistrés à des fins malveillantes, le détournement des noms de domaine, ce qui relève de la mission de l'ICANN. Le détournement des noms de domaine, c'est très souvent des noms de domaine qui fonctionnent très bien mais qui ont été détournés à des fins malveillantes de toute évidence. Cela semblerait donc relever davantage du rôle des hébergeurs de sites. Il y a beaucoup de discussions en cours.

L'Institut sur l'utilisation malveillante du DNS, hier, a publié un rapport préliminaire pour proposer des mesures ou une manière de mesurer l'utilisation malveillante du DNS. Ce qu'on voit, c'est qu'il y a un manque d'accord sur les faits, c'est une évidence. Et on est tous confrontés à ce problème dans nos pays respectifs. Si vous n'êtes pas d'accord sur les faits, vous n'allez pas non plus vous mettre d'accord sur l'urgence du problème, ni sur les solutions proposées.

Mais une des solutions qui a été proposée a été de mesurer un petit peu les mesures qui sont proposées qui nous permettent de nous rapprocher des objectifs fixés. La technique pour mesurer

l'utilisation malveillante du DNS porte sur le nombre des noms de domaine enregistrés à des fins malveillantes. Et le discours de l'organisation ICANN qui dit que le nombre de détournements de noms de domaine est en train de se réduire, on s'y oppose évidemment, mais on ne sait pas combien de personnes sont affectées par ce phénomène, combien il y a des attaques d'hameçonnage, de dévoiement et combien de noms de domaine sont enregistrés à des fins malveillantes.

Ils se sont engagés dans leur prochain rapport à se pencher sur les bureaux d'enregistrement de manière individuelle pour voir s'il y a une forte concentration d'enregistrement à des fins malveillantes.

Donc, c'est intéressant de voir ce qui se passe, on continue à superviser et à surveiller de près ce qui se passe. Et ma fonction de responsabilité, c'est un bien grand mot, mais en tout cas, j'essaie de superviser, de voir un petit peu ce qui se passe au niveau des efforts de petite équipe de la GNSO, on essaie de poser des questions. Alan Greenberg à m'a aidé à rédiger les réponses à ces questions. Et on voit bien les efforts de cette petite équipe qui ont bien reçu nos questions, qui les ont prises en considération. Et on va le voir dans leur rapport, cela continue d'être une question très importante pour l'At-Large.

L'une des choses compliquées, c'est qu'on est impliqué dans tellement de thématiques au sein de la communauté ICANN que très souvent, on a tendance à oublier que notre domaine prioritaire, c'est l'intérêt des utilisateurs individuels de l'Internet. Et le problème qui se pose, c'est que si on s'en tient uniquement aux intérêts des utilisateurs individuels, alors l'utilisation malveillante du DNS, c'est une priorité première. Et le fait que cette question soit négligée ou qu'on dise qu'elle ne relève pas de la mission de l'ICANN, cela ne change rien au fait que ce soit probablement le problème principal auquel les utilisateurs finaux sont confrontés.

Sachant cela, il faut absolument continuer à travailler sur cette question. Et on nous demande souvent, que ce soit du côté de la direction ou de l'organisation ICANN, pourquoi on leur demande de travailler là-dessus ; parce que c'est une question importante et on devrait se demander « Est-ce qu'on fait suffisamment ? » parce qu'il faut se mettre d'accord sur des objectifs et sur une feuille de route, sur ce que devrait faire la communauté par rapport à l'utilisation malveillante du DNS. Et de toute façon, on a fait des annonces lors de la réunion du SSAC auparavant.

Je m'excuse, j'ai dépassé mon temps de parole, mais je vois qu'Alan Greenberg a levé la main. Allez-y.

ALAN GREENBERG : Un commentaire très rapide. Vous avez utilisé l'expression domaines détournés pour prendre le contrôle de certaines pages Web. Un domaine détourné consiste à voler un nom de domaine dans son ensemble, donc je vous suggère d'utiliser peut-être plutôt le terme site Web détourné puisque sinon, cela veut dire tout autre chose.

JONATHAN ZUCK : Oui, effectivement, c'est vrai. Je vous recommande cependant à toutes et tous de faire la même chose parce qu'à mesure que ces outils deviennent de plus en plus disponibles, par exemple il y a un mécanisme de rapport centralisé de la part de l'Institut sur l'utilisation malveillante des noms de domaine pour apporter ce genre de choses, si vous voyez ce genre de choses, enregistrez-les. Utilisez peut-être l'outil de partage d'informations de l'Institut de l'utilisation malveillante du DNS, puisque les domaines enregistrés sont utilisés pour envoyer des e-mails, mais en revanche, le site qui est utilisé pour l'envoyer est un domaine qui a été hameçonné. Il est possible que l'impact réel des pratiques d'utilisation malveillante du DNS d'un site spécifique ne soit pas toujours pris en compte.

Pardonnez-moi, j'ai parlé un petit peu trop longtemps, on vient de me le signaler. Donc je rends la parole à Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Jonathan.

Nous entrons maintenant au point 4, autres questions, et je crois qu'il y a une annonce rapide sur les différents sujets qui seront abordés par l'At-Large.

JONATHAN ZUCK : Oui, effectivement. Vous vous souviendrez qu'à l'occasion de notre session d'introduction, nous avons distribué un document avec une série de points et de questions à aborder au sein d'At-Large. Et un aspect important consiste à faire une liste des différentes sessions qui seront organisées pendant l'ICANN75. N'hésitez pas à vous référer à ce document pour choisir les sessions auxquelles vous souhaiteriez participer. Ainsi, nous pourrons être ensemble et travailler ensemble toute la semaine.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous n'avons malheureusement plus de temps, mais je vois qu'il y a quelqu'un qui a levé la main. Est-ce que... Nous avons une question d'Achille.

GBÉÉRÉ ACHILLE EYE : Bonjour. Je suis Achille Eye. Je suis Fellow. Je voudrais demander, comment vous arrivez à détecter les cas d'abus de noms de domaine ? Et lorsque ces cas sont détectés, quelles sont les dispositions que vous prenez ? Merci.

JONATHAN ZUCK : Pouvez-vous répéter votre question s'il vous plaît ? Pardonnez-moi, je n'ai pas entendu la traduction à temps.

GBÉÉRÉ ACHILLE EYE : Comment détecter les cas d'abus de noms de domaine ? Et lorsque vous détectez ces cas, quelles sont les dispositions que vous prenez ? Est-ce que vous bloquez où il y a un abus de nom de domaine ? Ou quelles autres dispositions vous prenez ?

JONATHAN ZUCK : Merci beaucoup pour ce commentaire. Nous n'avons malheureusement pas le temps de vous répondre pendant la séance, mais je reviendrai vers vous individuellement.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Jonathan, vous pouvez peut-être répondre à Achille individuellement tout à l'heure et vous faire accompagner d'un interprète pour cela.

Merci beaucoup à toutes et tous pour cette session. On va me couper la parole dans quelques minutes, alors merci à toutes et à tous pour cette mise à jour. Rappelez-vous qu'il s'agit là du travail du groupe de travail At-Large sur les politiques consolidées. Vous pouvez participer à l'élaboration des politiques, qui participe au travail de l'ICANN.

Merci à toutes et tous et bonne soirée où que vous vous trouviez.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]